

## Compte rendu de l'audience avec le Rectorat le 13 janvier

Présents : Mme le Recteur, Mr Daumin secrétaire Général, Mme Ropital DRH, Mr Malroux Directeur de Cabinet et Mme Hauchcorne CSAIO

Pour le Snes-Fsu : Géraldine Migne, CIO de Tours, Nathalie Delépine CIO d'Amboise, Michel Pozé Dcio de Chartres, Sylvie Berger, CIO de Bourges, Emmanuelle Kraemer secrétaire académique du Snes-Fsu.

Pour l'ACOPF : Jocelyne Desouches CIO de Tours

Le discours du Rectorat s'est voulu très rassurant, la preuve une carte cible supérieure à ce qui était prévu : 19 au lieu de 11 ou 12 mais nous n'avons jamais eu de document avec ce chiffre. **Nous avons fait remarquer que l'Académie passait de 23 à 19 CIO et que Mme le Recteur avait toujours affirmé que le maillage de 23 était le « bon ».** La transformation des antennes du 37 Loches et Amboise se serait faite au détriment de petits CIO comme St Amand ou Le Blanc.

**Les CIO à gestion départementale des départements du 45 et du 28 deviennent CIO d'État par arrêté du 12 janvier 2016.** Le rectorat prend donc le relais en terme de budget à partir du 1er janvier 2016. **La fermeture de No-**

**gent est actée et la création du CIO multites de Châteaudun également. Sont créés les CIO de Gien et de Pithiviers. Le CIO départemental d'Orléans est fermé et les activités de ce CIO sont regroupées avec celles du CIO d'Etat d'Orléans (ex CIO Orléans La Source).**

**Concernant les départements du 37, du 18 et du 36, les CD financeront les CIO jusqu'au 31 décembre 2016 et s'ils sont dans des locaux appartenant au département, ils auront un an de loyer gratuit.** Le Rectorat prendra le relais au 1er janvier 2017. Le rectorat a donc une année pour préparer la transition. Il semble que la gestion très problématique du désengagement du CD du 41, a été l'exemple à ne pas suivre.

**Tous les Conseils  
Départementaux  
ont annoncé  
leur désengagement, le  
36 également.**

**Le Snes-FSU a porté l'incompréhension des collègues concernant la transformation des antennes de Gien et de Pithiviers en CIO d'Etat et pas celles du 37**

alors que la population de l'Indre et Loire et particulièrement celle d'Amboise augmente. Réponse de la Rectrice : « Il a fallu faire des choix ». Nous avons défendu comme en GT, la transformation de toutes les antennes en CIO avec la création de postes de DCIO.

**Le regroupement des 2 CIO d'Orléans est présenté comme un affichage de l'EN.** Tout va bien et « les collègues sont très satisfaits de la fusion », « cela a créé une dynamique au sein de l'équipe ». **Le Snes-Fsu a rappelé les conditions de travail des collègues : 3 bureaux ou 4 pour 25 co-psy et pas de bureaux de travail personnels (mobilier) !**

**Questions du Snes-FSU :**

1. Y aura-t-il création de postes de DCIO dans les CIO de Gien et de Pithiviers ? Et paraîtront-ils au mouvement inter des DCIO, la CAPN étant le 5 février ?
2. Quelle sera la situation du Dcio d'Orléans Centre puisque le poste disparaît ? C'est le poste d'Orléans la Source qui est maintenu, le DCIO étant toujours détenteur de son poste car il fait fonction actuellement d'IIO.

**Réponses du Rectorat :**

1. Les postes seront bien créés et mis au mouvement.
2. « il y aura arrangement » pour le poste de la Dcio du CIO d'Orléans centre.

**Questions du Snes-FSU :**

1. Les points d'accueil auront-ils un n° UAI/RNE ?
2. Auront-ils une ligne budgétaire spécifique ?
3. Les postes administratifs seront-ils tous maintenus ?
4. Concernant Nogent, la DSDEN a annoncé qu'il y aurait création d'un poste de co-psy pour compenser la disparition du poste de DCIO.

**Réponses du Rectorat :**

1. Les points d'accueil ont un n° RNE/UAJ.
2. Ils n'auront pas de ligne budgétaire spécifique mais le budget des CIO Multisites tiendront compte des besoins des différents lieux d'accueil.

3. Tous les postes administratifs seront maintenus.
4. Le Rectorat semblait découvrir cette proposition de création de poste à Nogent !

**Le Snes-FSU a fait remarquer qu'il faudrait tenir compte de la transformation du CIO de Nogent comme point d'accueil et prévoir un budget pour le multisites Châteaudun conséquent :** double documentation, frais de déplacement, matériel informatique... Les antennes d'Amboise et de Loches ont des budgets propres. Nous avons rappelé les règles en matière de suppression de postes. Nous nous sommes étonnés de la réaction du Rectorat concernant la création d'un poste de co-psy à Nogent

**Questions du Snes-FSU :**

1. Quels seront les budgets des futurs CIO d'Etat ?
2. Qu'en sera-t-il des CIO actuellement hébergés dans des locaux appartenant aux CD ?
3. Qu'en sera-t-il des CIO à gestion départementale et qui payent un loyer ?
4. La transformation du CIO de Nogent et des antennes d'Amboise et de Loches en points d'accueil sera-t-elle conditionnée à la gratuité des locaux comme cela a été annoncé dans le 28 par la DSDEN ?
5. Si des collectivités acceptent de prêter gracieusement des locaux, comment ne pas être à la merci d'un changement politique et qu'un point d'accueil ou un CIO se trouve mis à la porte des locaux ?

**Réponses du rectorat :**

1. Concernant le budget des CIO d'Etat, la réponse est restée très vague. Le SG a évoqué une réunion lundi 18 janvier sur le budget (ligne 214 : budget académique) et une rencontre avec le Service Administratif Ministériel. Le budget académique est géré globalement. L'argumentaire pour obtenir une augmentation de ce budget auprès du SAM est que le Rectorat aura montré sa bonne volonté en négociant la gratuité des loyers pour les points d'accueil et gagné un an de loyer gratuit pour les CIO du 18, du 36 et du 37 (jusqu'au 31 décembre 2016).

2. Actuellement, le Rectorat fait un état de des locaux qui lui appartiennent afin de trouver des lieux au cas où les CD souhaiteraient récupérer leurs locaux. Et c'est France Domaine qui veillera à ce que les propositions de loyers soient raisonnables et conformes aux niveaux de loyers pratiqués dans une ville.

3. Le rectorat a été clair : **ce ne sont pas les collègues ou le Dcio qui doivent chercher de nouveaux locaux, c'est de la responsabilité du Rectorat.**

4. Sur ce point le Rectorat n'a pas donné de réponse claire.

5. Si un point d'accueil ou un CIO est hébergé gratuitement, ce sont des baux avec un loyer à titre gracieux qui seront signés et non de simples conventions d'utilisation des locaux.

#### Remarques et demandes du Snes-Fsu :

- **les budgets de tous les CIO d'Etat doivent être à la hauteur des besoins et permettre de réaliser nos missions.** Par exemple le niveau des frais de déplacement octroyé au CIO d'Issoudun est insuffisant et ne couvre pas les

déplacements d'une année entière. Il empêche ainsi les collègues de se rendre dans leurs établissements avant le mois d'Octobre.

- **Il faut tenir compte pour la surface du fait qu'il y a l'accueil du public :** la surface par fonctionnaire c'est à dire 12m<sup>2</sup> ne peut être appliquée de façon stricte car les CIO reçoivent du public.

- **S'il y a déménagement d'un CIO, ce n'est pas pour que les conditions de travail se dégradent** et avoir des locaux qui ne conviennent pas comme au **CIO Blois**. Mme Hauchorne a affirmé que les collègues de Blois étaient « très contents ». la Rectrice a émis le souhait d'en visiter les locaux.

- **La configuration des locaux d'un CIO a un impact direct sur la qualité du service rendu au public mais aussi sur les pratiques des co-psy** ainsi un CIO trop exigu limite la venue de groupes ou de classes. **Au CIO de Blois, le nombre de bureaux limité à 2 empêche de faire plus d'entretiens individuels.**

- Certains CIO ont du matériel informatique vétuste.

